

Vous êtes un partenaire bailleur : pour bénéficier des services proposés par le www.caf.fr , il faut vous connecter à Mon Compte Partenaire. Voici la marche à suivre :

Où trouver Mon Compte Partenaire ?

Sur la page d'accueil de l'Espace Partenaires, dans la barre de menu verte, cliquez sur l'icône **Mon Compte Partenaire**

ALLOCATAIRES PARTENAIRES PRESSE ET INSTITUTIONNEL

Ma Caf Code postal >



Comment se connecter à Mon Compte Partenaire ?

Attention – Si vous êtes un bailleur personne morale, veuillez à lire la page 2 et 4 avant votre première connexion

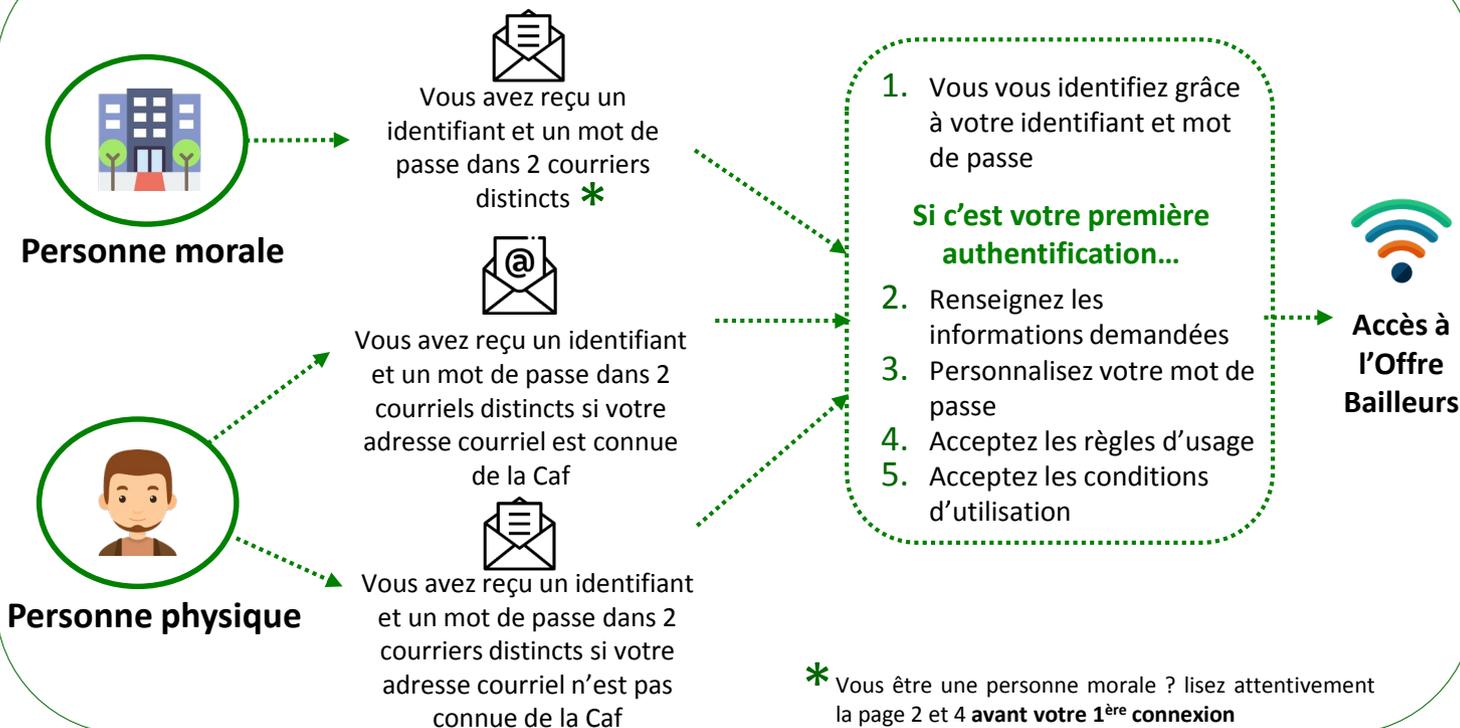


① Renseignez vos identifiants fournis par la Caf et cliquez sur « **Connexion** ».

② À la 1^{ère} connexion, vous devez valider les règles d'utilisation du service.

③ N'oubliez pas de vous **déconnecter** en cliquant sur le bouton « **déconnexion** » quand vous avez fini de faire vos démarches en ligne.

Comment accéder au service Offre Bailleurs ?



Vos identifiants de connexion à Mon Compte Partenaire

Où trouver vos identifiants et mot de passe demandés ?

Bailleur	Adresse courriel connue	Adresse courriel inconnue
Personne physique	Vous avez reçu 2 courriels contenant vos identifiant et mot de passe	Vous avez reçu 2 courriels à votre adresse postale contenant vos identifiant et mot de passe, à quelques jours d'intervalle.
Personne Morale	Vous avez reçu 2 courriels à votre adresse postale contenant vos identifiant et mot de passe, à quelques jours d'intervalle.	

Vous ne connaissez pas votre identifiant de connexion ?

Cliquez sur le lien « Identifiant perdu », après avoir renseigné votre N° utilisateur*, 2 courriels contenant votre identifiant et votre mot de passe vous seront de nouveau envoyés par courrier ou par courriel (Cf tableau ci-dessus).

Vous avez oublié votre mot de passe ou celui-ci est erroné ?

Cliquez sur le lien « Mot de passe oublié ». Après avoir saisi votre adresse courriel, un nouveau mot de passe provisoire vous sera envoyé par courriel.

Attention – Si vous ne vous êtes jamais connecté auparavant et que vos identifiant et mot de passe vous ont été envoyés par courrier, cliquez sur le lien « Identifiant perdu ».

* Cf « Ou trouver son N° utilisateur » - page 3

Ce que vous devez faire à votre 1^{ère} connexion

Après authentification, vous devez renseigner certaines informations :

Suivant les informations déjà connues par la Caf, il vous sera demandé de **renseigner des informations** complémentaires : nom, prénom, adresse courriel

L'adresse courriel doit être nominative et sera utilisée pour vous envoyer un mot de passe provisoire lors de la saisie de la fonctionnalité « mot de passe oublié ».

Modification du mot de passe

Dès votre première connexion, il vous sera demandé de **modifier le mot de passe** transmis par votre Caf.

Aspect contractuel

Il vous sera aussi demandé d'accepter des règles d'usage du portail, puis des conditions d'utilisation de l'Offre Bailleurs.

Si vous êtes une personne morale :



La 1^{ère} personne qui se connectera avec cet identifiant sera considérée comme **l'administrateur** de votre organisme.

Cette personne pourra donner l'accès à de nouveaux utilisateurs et gérer les habilitations (Cf Page 4).

A titre exceptionnel, vous pouvez remplacer votre administrateur. Pour cela, contactez la Caf.

Pour plus de détails sur les rôles d'utilisateur pour une personne morale, se référer au guide d'habilitation partenaire.

Où trouver son N° d'utilisateur ?

Votre numéro d'utilisateur se trouve :

- Sur le courrier/courriel reçu en juillet au moment de la **déclaration de loyer** ;
- Sur les **quittances** envoyées par courrier lorsque vous n'avez pas télédéclaré.

Ce N° d'utilisateur est composé de **14 caractères**.

Exemple de quittance

INTEGRATION 35 (validation Remes)
Site TEST TSA 11239 72904 LE MANS CEDEX 9
Tél : 02 31 43 17 06 (Prix d'un appel local depuis un poste fixe).

AIDES AU LOGEMENT : LOYER ETUDIANT

CG : B89 359
Numéro d'allocataire : [redacted]
Pour nous appeler : 0231431708

Numéro utilisateur : 359 00007090001

359 B Le 5 Juillet 2016

Madame, Monsieur,

Pour étudier les droits à l'aide au logement à partir du 1^{er} janvier 2017 de [redacted]

nous vous demandons de nous renvoyer au plus tôt cette attestation après l'avoir complétée et signée.
Pour plus de rapidité, faites la démarche en ligne sur le site <http://www.caf.fr/partenaires> muni de votre identifiant et de votre mot de passe.

Exemple de courriel

La Caf vous informe qu'il est possible de télédéclarer les loyers de vos locataires

Télédéclarer les loyers, c'est facile

Bonjour,

Pour télédéclarer les loyers de votre (vos) locataire(s), vous avez reçu récemment votre identifiant et votre mot de passe. Ils vous permettent, dès maintenant, de procéder à la télédéclaration sur le site <http://www.caf.fr/partenaires>.

Les informations que vous allez renseigner nous sont indispensables pour continuer à verser l'aide au logement.

En cas de perte de votre identifiant, connectez-vous sur <https://partenaires.caf.fr>, cliquez sur « Identifiant perdu » et renseignez votre numéro d'utilisateur ci-dessous :

Rappel de votre numéro d'utilisateur : 359 00007090001

A bientôt sur caf.fr,
La caisse d'Allocations familiales.

La Caf vous recommande de ne pas cliquer sur les liens contenus dans les courriels. Ils peuvent diriger vers des sites frauduleux. Il est préférable de saisir directement l'adresse du site dans votre navigateur.

Bon à savoir !

Cas de personnes morales gérant des logements sur plusieurs départements

Pour les bailleurs personnes morales ayant des logements sur plusieurs départements, l'accès se fait via un compte unique.

Cas de personnes physiques gérant des logements sur plusieurs départements

Pour les bailleurs personnes physiques ayant des logements sur plusieurs départements, vous aurez un compte distinct (identifiant et mot de passe) par département. Il vous sera demandé d'utiliser une adresse courriel différente pour chaque département ou chacun de vos comptes

Cas de bailleurs gérant des logements conventionnés et privés

Si vous gérez des logements privés et des logements conventionnés, votre compte permet d'accéder à ces 2 types de logements.

Cette page concerne les Bailleurs personnes morales : Dans ce cadre, vous êtes potentiellement amené à habilitier vos collaborateurs à l'espace Mon Compte Partenaire

Votre rôle d'administrateur

Lorsque vous êtes un bailleur moral, la première personne se connectant à l'espace Mon Compte Partenaire sera automatiquement désignée comme « administrateur » et pourra :



L'administrateur peut par la suite **déléguer ses missions** en désignant certains utilisateurs comme responsables d'habilitation

Créer un utilisateur et l'affecter à un groupe

Lorsque vous vous connectez au service Offre Bailleurs, **un ou deux groupes sont déjà créés selon le type de logements dont vous avez la gestion** : Logements conventionnés et/ou logements privés.

Créer un utilisateur

- ① Pour créer un utilisateur, dans le menu « Gestion des habilitations », sélectionner la rubrique « Mes utilisateurs »
- ② Cliquer sur « Créer un utilisateur »
- ③ Renseigner les informations demandées et cliquez sur « Valider »

Affecter un utilisateur à un groupe

- ① Pour affecter cet utilisateur à un groupe, dans le menu « Gestion des habilitations », sélectionner la rubrique « Mes utilisateurs »
- ② Identifier la ligne de l'utilisateur que vous souhaitez rattacher à un groupe d'utilisateurs, puis dans la dernière colonne « Autres actions », sélectionner l'action « Ajouter à un groupe ».
- ③ Sélectionner le groupe auquel rattacher l'utilisateur à l'aide de la liste déroulante et cliquez sur « Ajouter au groupe »

Aller plus loin...

Vous pouvez vous référer au **Guide d'habilitation Partenaires** sur le Caf.fr – Espace Partenaires – Rubrique « Accueil Mon Compte Partenaire »